

**ADHESION AU PROGRAMME**

**SECONDAIRE EN SPECTACLE 2018-2019**

1. **Offre de services de l’Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN)**

***L’ULSCN s’engage à offrir aux écoles participantes les services suivants :***

**Générales**

* Faire la gestion du programme SES sur son territoire :
  + - Faire la promotion du programme;
    - S’assurer du paiement des écoles (facturation, comptabilité);
    - S’assurer du respect des règlements et des valeurs du programme SES;
    - Préparer, animer, faire les comptes rendus et suivis des rencontres de coordination.
    - Alimenter et faire la mise à jour des informations sur la page Facebook de Secondaire en spectacle – Capitale-Nationale et sur le site Internet de l’ULSCN;
    - Relations avec les médias;
    - Présenter le guide et les outils promotionnels déjà existants et offrir de nouveaux outils ou documents si nécessaire;
    - Dresser un bilan statistique de la participation régionale au programme Secondaire en spectacle pour l’année.
* Assurer les représentations régionales lorsque nécessaire;
* Participer aux rencontres de coordination provinciale (rencontres en personne ou téléphoniques);
* Élaborer un plan de commandite nécessaire au processus de recherche de partenaires

**Finales locales**

* Offrir un soutien technique et professionnel en fonction des besoins et des demandes des écoles :
  + - Informer, supporter et encadrer les écoles membres:
    - Soutenir sur demande, les finales locales des écoles qui débutent dans le programme ou dont la ressource est nouvelle, selon la disponibilité;
    - Assurer le respect des règlements et des valeurs du programme.

**Finales régionales**

* Coordonner des finales régionales en collaboration avec les intervenants des écoles membres;
  + - S’assurer de la qualité professionnelle des événements aux niveaux organisationnel et technique;
    - Établir un horaire de chacune des journées (montage, équipe technique, formations, générales, repas, spectacle, etc.);
    - Faire un suivi sur la réception des documents envoyés par les écoles;
    - Voir à la location de matériel technique supplémentaire en fonction des devis techniques;
    - Voir à la conception et à l’impression du programme de la soirée, des billets de spectacle et autres documents nécessaires pour chacune des finales;
    - Recruter les formateurs, gérer les inscriptions aux formations et établir un horaire pour chaque jeune.
    - Composition, formation et encadrement du jury;
    - Recherche de prix pour les lauréats;
    - Assurer la captation vidéo et la prise de photos.

**Rendez-vous panquébécois (RVPQ)**

* Coordonner, encadrer et accompagner la délégation de la Capitale-Nationale;
* Voir à la confection et la diffusion des guides d’information remis aux participants, aux parents et aux accompagnateurs;
* Définir un signe distinctif pour la délégation (ex : t-shirt) et faire les démarches auprès d’un fournisseur.
* Inscrire tous les participants de la Capitale-Nationale dans le système prévu par l’organisation du RVPQ;
* Transmettre les documents et le matériel au RVPQ dans les délais requis;
* Organiser et coordonner le transport vers le RVPQ;

1. **Responsabilités de l’école**

***En adhérant à Secondaire en spectacle, l’école s’engage à :***

Générales

* Prendre connaissance, respecter et connaître les règlements et les valeurs de Secondaire en spectacle;
* Informer les étudiants des valeurs, des règlements et du code d’éthique de Secondaire en spectacle;
* Identifier le responsable du dossier de l’institution pour promouvoir et informer les jeunes sur le concept, participer aux rencontres de coordination et s’impliquer activement dans l’organisation ainsi que la réalisation de la finale régionale à laquelle participera l’école***. Un substitut peut être désigné pour assister aux rencontres à condition d’avoir en sa possession toutes les informations nécessaires (être en bonne connaissance des dossiers du substitué, dans le but de ne pas retarder ou nuire au bon fonctionnement)***.
* Participer aux rencontres de coordination :
  + - 1ère rencontre – Rencontre d’information et présentation du programme (début octobre 2018)
    - 2ième rencontre – Mise en place des finales régionales (Semaine du 1er avril 2019)
    - 3ième rencontre – Évaluation post-mortem (avril-mai 2019)
    - Rencontre pré-départ pour les écoles participant au RVPQ (Semaine du 20 mai 2019)
* Payer les frais d’adhésion au plus tard le 1er décembre 2018.

Finales locales (décembre 2018 à février 2019)

* Coordonner la réalisation de Secondaire en spectacle à son école, en respectant les objectifs du programme et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu;
* Assumer l’entière responsabilité de toutes les implications financières et civiles relatives à la coordination du programme dans son école;
* Identifier une personne qui sera responsable d’encadrer et d’accompagner les membres du jury lors de la finale locale et lui transmettre les outils qui lui permettront d’effectuer sa tâche correctement.
* Dans la semaine suivant l’événement, le responsable du dossier doit transmettre :

Via son « espace organisateur » :

* + - Rapport de la finale locale
    - Fiche d’inscriptions des participants
    - Devis techniques, trames et support visuels

Par courriel :

* + - Photos des lauréats et projection vidéo de l’animation (obligatoire)
* Réaliser, au plus tard le 1er mars 2019, une finale locale en respectant les modalités établies dans le guide d’organisation.

Finales régionales (Semaine du 8 avril 2019)

* Si deux prestations participants aux finales régionales :

Achat obligatoire de 30 billets au coût de 10 $ pour la finale régionale à laquelle participera l’école.

Par la suite, l’ULSCN offre jusqu’à 30 billets supplémentaires par établissement scolaire **gratuitement.**

* Si une prestation participant aux finales régionales :

Achat obligatoire de 15 billets au coût de 10 $ pour la finale régionale à laquelle participera l’école.

Par la suite, l’ULSCN offre jusqu’à 15 billets supplémentaires par établissement scolaire **gratuitement.**

* + Les écoles participantes aux finales régionales qui se trouvent dans un rayon de 40 km du lieu de diffusion auront 7 billets par prestation à vendre au lieu de 15.
* Assurer la participation des jeunes de l’école à la finale régionale (disponibilité des jeunes et de l’intervenant);

Rendez-vous panquébécois (RVPQ) du 30 mai au 2 juin 2019 à Gatineau

* Dans le cas où les élèves de votre école sont lauréats de la finale régionale, nommez un accompagnateur dans un ratio de 1 pour 10 qui aura comme mandat d’encadrer les participants de votre établissement au RVPQ et d’assister à la rencontre pré-départ du RVPQ au mois de mai. Un partenariat entre les écoles est accepté *(partage des frais d’inscription et du salaire de l’accompagnateur). \**
* Assurer la participation de l’école au Rendez-vous panquébécois (lauréats, participants libres, jeunes journalistes, animateurs, accompagnateurs) et remettre les fiches d’inscriptions pour le RVPQ **au plus tard le** **2 mai 2019;**
* Acquitter les frais d’inscription du RVPQ 2019 reliés à la participation des lauréats, des participants libres et des accompagnateurs de votre école. Ceux-ci sont **non remboursables après le 2 mai 2019;**

1. **Tarification**

Le non-respect de ses engagements, peut entrainer des pénalités à l’institution scolaire :

**Inscriptions de base en fonction de la population étudiante**

**Moins de 1000 élèves: 450,00$**

*1 prestation seulement: 300,00 $*

**1 001 élèves et plus: 550,00 $**

*1 prestation seulement : 360,00 $*

**Vente de billets obligatoire**

Vente de 30 billets pour les régionales = 300$ (30 billets à 10$)

Si une prestation seulement = 150$ (15 billets à 10$)

*\*\*\* Les écoles participantes aux finales régionales qui se trouvent dans un rayon de 40 km du lieu de diffusion auront 7 billets par prestation à vendre au lieu de 15.*

**Finales régionales**

Pour les lauréats des différents volets du programme (artistes, techniciens, animateurs, journalistes organisateurs) et pour l’accompagnateur responsable du dossier.

Tous les frais (repas, formations, techniciens professionnels) pour participer aux finales régionales sont désormais INLCUS dans le coût d’inscription de base.

*\*\*\* Cette diminution de coût est possible grâce au soutien financier supplémentaire octroyé par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur en vue d’améliorer les services qui favorisent la pratique régulière de loisirs en milieu scolaire*

*.*

Pour les participants non-lauréats (participants libres)

*Possibilité de suivre 1 à 2 formations, de souper avec tous les participants et d'assister au spectacle au coût de 15$ par personne.*

**Rendez-vous panquébécois**

Frais d’inscription : 100$ + taxes / lauréat

(Inclut l’hébergement, l’alimentation, les visites touristiques, les formations, les déplacements pendant le séjour, l’encadrement professionnel)

Pour les participants non-lauréats (participants libres)

*Afin de donner l’opportunité à un maximum de jeunes de vivre l’expérience du Rendez-vous panquébécois, des places de participants libres sont offertes (au même frais d’inscription que pour un lauréat). Les participants libres sont des élèves qui ont participé, ou non, au programme Secondaire en spectacle pendant l’année et qui sont intéressés à prendre part aux activités du Rendez-vous panquébécois. Ils ont ainsi l’opportunité d’assister aux spectacles des lauréats et de participer aux formations ainsi qu’aux activités récréotouristiques. Seuls les élèves des écoles participantes à Secondaire en spectacle peuvent s’inscrire au Rendez-vous panquébécois en tant que participants libres.*

**Fonds de solidarité du Rendez-vous panquébécois**

125$ / école

Ce fond permet de payer le transport vers le Rendez-vous panquébécois de la délégation et les vêtements distinctifs à tous les lauréats de Secondaire en spectacle et à leurs accompagnateurs.

\*\*\* Au cours de l’année, l’ULSCN fera du démarchage auprès de commanditaires. Une fois les sommes nécessaires au bon fonctionnement du programme amassées, le soutien financier des commanditaires permettra de rembourser, jusqu’à concurrence de 100%, le montant investi par les écoles (possibilité de remboursement de cette somme, en tout ou en partie). \*\*\* En 2017-2018, les écoles n’ont pas eu à débourser d’argent pour contribuer à ce fond. Ceci a été rendu possible grâce au soutien financier supplémentaire octroyé par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur en vue d’améliorer les services qui favorisent la pratique régulière de loisirs en milieu scolaire.

1. **Pénalités**

Le non-respect de ses engagements, peut entrainer des pénalités à l’institution scolaire :

1. **Inscription**

Tout retard dans le paiement entraîne des frais d'administration calculés au taux mensuel de 1,25 % (15% par année) à partir de la date de facturation.

Une inscription tardive peut être acceptée après la rencontre d’information. Toutefois, l’école doit assister à une rencontre personnalisée avec l’ULSCN et payer des frais supplémentaires de 50$.

Une école qui se désiste après le 1er janvier 2019 ne se fait pas rembourser les frais d’inscription de base.

1. **Rencontre de coordination**

L'absence d'un représentant ou de son substitut aux rencontres de coordination sans avoir pris le soin d’aviser l’ULSCN de son absence et de transmettre ses questions et commentaires : 25$/ rencontre.

Cette pénalité ne s’applique pas pour la rencontre d’information du début d’année.

Possibilité pour les participants de se joindre à la rencontre par vidéoconférence ou téléphone avec 48 heures d’avis.

1. **Finale locale**

Transmission des documents après la finale locale

Tout retard de 5 jours ouvrables après la date limite du 2 mars 2019 entraîne une amende de 25$. Tout retard excessif, soit 10 jours de calendrier (non ouvrables) après la date limite du 2 mars 2019 entraîne une amende de 50$.

1. **Frais d’abandon d’un participant (facturation à l’institution scolaire) :**

Lauréat de la finale locale :

Abandon après le 2 mars 2019 = 50 $

Lauréat de la finale régionale :

Abandon après le 2 mai 2019 = 50 $

1. **Aide-mémoire et dates importantes**

Automne 2018

|  |
| --- |
| Rencontre d’information (début octobre 2018);  Payer les frais d’adhésion au plus tard le 1er décembre 2018  Décembre 2018 à février 2019  Réalisation des finales locales |

Semaine de relâche du 2 au 10 mars 2019

Au plus tard le 2 mars 2019

Les documents suivants doivent être complétés et retournés après la tenue de votre finale locale.

Des frais de retard s’appliquent.

Rapport de votre finale locale;

Devis technique (version informatisée obligatoire);

Formulaire d’inscription des gagnants;

Trames sonores (en version MP3 par courriel);

Support visuel (projection ou captation vidéo);

Inscription de votre équipe d’animation (Facultatif);

Textes des lauréats admissible au prix «Qualité de la langue française» (Facultatif);

Dossier de candidature «Camp chanson de Petite-Vallée» (Facultatif)

Avril 2019

|  |
| --- |
| Rencontres d’information sur les finales régionales dans la semaine du 1er avril 2019;  Tenue des finales régionales de la Capitale-Nationale dans la semaine du 8 avril 2019 (5 à 7 écoles/soir);  Remplir le sondage EN LIGNE pour l’évaluation des finales régionales de Secondaire en spectacle;  Remettre les fiches d’inscriptions pour le RVPQ **au plus tard le 2 mai 2019;** Les inscriptions devront être enregistrées officiellement avant la date limite des inscriptions soit le 26 avril 2019 avant midi pour les artistes et les animateurs et le 2 mai 2019 avant midi pour tous les autres participants;  Nommez un accompagnateur **au plus tard le 2 mai 2019** qui aura comme mandat d’encadrer les participants de votre établissement au RVPQ et d’assister à la rencontre pré-départ du RVPQ au mois de mai (Ratio 1/10) |

Mai 2019

Rencontre pré-départ avec les accompagnateurs et les responsables scolaires concernés dans la

semaine du 20 mai 2019;

Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle du 30 mai au 2 juin 2019 à Gatineau

Juin 2019

Évaluation post-mortem des chefs de délégation RVPQ (par conférence téléphonique) suite au RVPQ 2019